

# Audi Occasion :plus

**Sans compromis**

## Un label synonyme de sérénité !

Acheter un modèle Audi Occasion :plus, c'est acquérir un véhicule qui a bénéficié de **toutes les attentions** des techniciens Audi. **Sans délai d'attente** lors de l'achat, les véhicules bénéficient ensuite d'une **garantie constructeur 24 mois** et d'une **assistance mobilité à vie**, équivalentes à celles des véhicules neufs et **transmissibles de particulier à particulier**.

En résumé, Audi Occasion :plus, ce sont des véhicules :

- exclusivement Audi ;
- de moins de 60 mois et de moins de 100 000 km ;
- contrôlés sur 110 points et « prêts à partir » ;
- couverts d'une garantie constructeur 24 mois ;
- bénéficiant d'une assistance mobilité à vie en France et en Europe ;
- disponibles sans délai

## Garantie constructeur 24 mois\*



Les véhicules Audi Occasion :plus sont couverts d'une garantie constructeur 24 mois équivalente à celle des véhicules neufs (hors pièces d'usures). Transmissible de particulier à particulier, si le véhicule est revendu avant le terme de la garantie, le nouveau propriétaire bénéficiera lui aussi de cette garantie.

Avec la garantie constructeur du label Audi Occasion :plus, toutes les pièces du véhicules sont couverts par la garantie constructeur du label Audi Occasion :plus, à l'exception des éléments ci-après :

- pneumatiques, jantes et enjoliveurs ;
- tout élément de carrosserie, y compris la capote en toile ;
- sièges, moquettes, tissus de sellerie et garnitures intérieures ;
- lubrifiants et fluides divers remplacés à l'occasion de toute intervention.

Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Partenaire Audi

## Assistance mobilité à vie



En cas d'imprévus sur la route (crevaisson, panne, accident...), l'assistance Audi trouve des solutions 24h/24 en France et en Europe. Inclue sur tous les véhicules Audi Occasion :plus, l'assistance mobilité à vie est transmissible de particulier à particulier en cas de revente.

## 110 points de contrôle



Les véhicules Audi Occasion :plus sont systématiquement contrôlés sur 110 points, notamment l'ensemble des organes mécaniques. Un bordereau de contrôle signé par le technicien Audi est remis au propriétaire au moment de l'achat.

\* Exclus : pneumatiques, jantes, enjoliveurs, élément de carrosserie (y compris la capote en toile), sièges, moquettes, tissus de sellerie, garnitures intérieures, lubrifiants et fluides divers remplacés à l'occasion de toute intervention.